

Objet	Domaine d'application
Ce mode opératoire précise les modalités d'antibioprophylaxie retenues en chirurgie orthopédique	L'ensemble des services de chirurgie, bloc opératoire et le service d'anesthésiologie de la cité sanitaire de Saint-Nazaire.

## Processus

- Les reprises d'arthroplastie au cours de la même hospitalisation pour un motif chirurgical non infectieux (hématome, luxation...) nécessitent une ABP par vancomycine.
- Les reprises présumées septiques ne doivent pas faire l'objet d'une antibiothérapie probabiliste avant la réalisation des prélèvements profonds. (cf protocole d'infection sur matériel d'ostéosynthèse)
- Les reprises tardives (plus d'un an après la chirurgie) pour des causes mécaniques chez un patient ambulatoire ne nécessitent pas de modification de l'ABP initiale.

Acte chirurgical	Produit	Dose initiale	Ré-injection et durée	Poids > 100kg
Prothèse articulaire	Céfazoline	2 g IVL	1 g si durée > 4h Puis 1g / 8h pdt 24h	Si poids > 100kg, doubler les doses sauf pour Vancomycine (30mg/kg, dose max 2g), Gentamicine (5mg/kg, dose max 500mg), Clindamycine (1200mg)
	Allergie : Clindamycine ou Vancomycine*	900mg IVL 30mg/kg sur 60 min	Puis 600mg/6h pdt 24h Dose unique	
Mise en place de matériel quel qu'il soit et quelle que soit la technique  Chirurgie articulaire par arthrotomie	Céfazoline	2g IVL	1g si durée > 4h	
	Allergie : Clindamycine ou Vancomycine*	900mg IVL 30 mg/kg sur 60 min	Dose unique Dose unique	
Arthroscopie simple sans implant  Chirurgie extra-articulaire des parties molles sans implant	Pas d'ABP			

Acte chirurgical	Produit	Dose initiale	Ré-injection et durée
Chirurgie du rachis	Céfazoline	2g IVL	1g si durée>4h
	Allergie : Vancomycine	30 mg/kg sur 60 min	Dose unique

\* La prescription de Vancomycine doit être argumentée : allergie aux bêta-lactamines, colonisation suspectée ou prouvée par du SARM, antibiothérapie antérieure... L'injection dure 60 min et doit se terminer au plus tard lors du début de l'intervention

	Nom - Fonction	Date	Visa
<b>Rédacteur</b>	J. BROCHARD, Infectiologue	31/05/18	
<b>Vérificateur</b>	MA LETARD de la BOURALIERE, médecin anesthésiste Commission Antibiotiques		
<b>Approbateur</b>	J. HOFF, Référent « antibiotiques »	03/08/18	<i>Signé</i>
<b>Approbation par la cellule qualité et risques pour mise en application le</b>			<b>18/08/18</b>